



COMMUNIQUE

Le ministre de la fonction publique, du travail et du dialogue social informe de l'ouverture d'un concours national de recrutement de fonctionnaires pour le compte du ministère de l'environnement, des ressources forestières, de la protection côtière et du changement climatique à l'intention des togolais des deux sexes.

Les dossiers de candidature sont déposés tous les jours ouvrables à partir **du 30 mars 2026 jusqu'au 30 avril 2026 de 07H00 à 17 H 00** dans les groupements de gendarmerie de Lomé et des chefs-lieux de région.

Le déroulement des épreuves est fixé comme suit :

- épreuves écrites : **22 juin 2026** ;
- épreuves sportives : **10 au 14 juillet**.

Les autres modalités et conditions du concours sont à consulter sur le site du ministère www.fonctionpublique.gouv.tg.

Fait à Lomé, le **24 MARS 2026**

P. Le Ministre,

Le Ministre, Secrétaire Général
de la Présidence du Conseil

SIGNE

Ablamba Ahoéfavi JOHNSON

PRESIDENCE DU CONSEIL

**MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU TRAVAIL ET DU DIALOGUE SOCIAL**



**REPUBLIQUE TOGOLAISE
TRAVAIL-LIBERTE-PATRIE**

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DES
RESSOURCES FORESTIERES, DE LA PROTECTION
COTIERES ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

ARRETE INTERMINISTEriel N° 0483 /PC//MFPTDS/MERFPCCC

portant ouverture du concours de recrutement de fonctionnaires pour le compte du ministère de l'environnement, des ressources forestières, de la protection côtière et du changement climatique, session du 22 juin 2026

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL
ET DU DIALOGUE SOCIAL**

&

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES
FORESTIERES, DE LA PROTECTION COTIERE
ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Vu la loi n° 2013-002 du 21 janvier 2013, portant statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-006/PR du 07 mars 2012, portant organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n°2015-120/PR du 14 décembre 2015 portant modalités communes d'application du statut général de la fonction publique Togolaise ;

Vu le décret n° 2025-022/PC du 08 octobre 2025 portant composition du Gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu la lettre n° 072/MERFPCCC /CAB/SG du 18 février 2026 du ministre de l'environnement, des ressources forestières, de la protection côtière et du changement climatique, relative à l'organisation d'un concours de recrutement du personnel pour le compte dudit ministère ;

Considérant les nécessités de service ;

A R R E T E N T

Article 1^{er} : Un concours de recrutement de fonctionnaires, pour le compte du ministère de l'environnement, des ressources forestières, de la protection côtière et du changement climatique, est ouvert dans les centres d'écrit de Lomé, Kara et Dapaong.

Article 2 : Le nombre de postes ouverts au concours est de **quatre cents (400)** répartis selon le tableau en annexe.

I- CONDITIONS A REMPLIR

Article 3 : Le concours est organisé à l'intention des togolais des deux sexes remplissant les conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme selon les spécialités indiquées au tableau en annexe ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigée pour la fonction ;
- être né entre le 1^{er} janvier 1998 et le 30 juin 2008 pour les candidats au poste de technicien supérieur en foresterie ;
- être né entre le 1^{er} janvier 2001 et le 30 juin 2008 pour les candidats au poste d'adjoint technique des eaux et forêts.

II- EPREUVES DU CONCOURS

Article 4 : Les candidats composent dans les épreuves suivantes :

- Une épreuve de culture générale pour les techniciens supérieurs en foresterie, durée 1 heure, coefficient 1 ;
- Une épreuve de culture générale pour les adjoints techniques des eaux et forêts, durée 1 heure, coefficient 1 ;
- Une épreuve de spécialité, durée 3 heures, coefficient 3 ;
- Une épreuve sportive pour tous les candidats (disciplines ; 100m, cross de 6 km et le grimper de corde), coefficient 2.

III- DOSSIERS DE CANDIDATURE

Article 5 : Les dossiers de candidature comportant les pièces ci-après, sont adressés à monsieur le ministre de la fonction publique, du travail et du dialogue social :

1. une demande manuscrite signée du candidat et timbrée à 500 FCFA (timbre fiscal) ; indiquant le centre d'écrit et la spécialité,
2. une copie certifiée conforme de l'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;



3. une copie certifiée conforme timbrée ou duplicata du certificat de nationalité togolaise ;
4. une copie certifiée conforme timbrée du diplôme requis pour la spécialité (pas de relevés de notes) ;
5. un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
6. un certificat médical d'aptitude au poste, datant de moins de trois (3) mois, délivré par un médecin ;
7. un curriculum vitae ;
8. une quittance de cinq mille (5000) F CFA attestant le paiement des droits d'inscription; payable aux lieux de dépôt de dossier.

Aucun dossier de candidature ne peut être retiré après proclamation des résultats.

Article 6 : Les dossiers de candidature sont déposés à partir du **30 mars 2026 jusqu'au 30 avril 2026 de 07H00 à 17 H 00** dans les groupements de gendarmerie de Lomé et des chefs-lieux des régions.

IV – DATES ET LIEUX DU CONCOURS

Article 7 : Le déroulement des épreuves écrites du concours est fixé au **22 juin 2026** dans les centres d'écrit de Lomé, Kara et Dapaong.

Article 8 : L'appel des candidats est prévu à 6 heures 30 minutes.

L'accès à la salle d'examen est subordonné à la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

Aucune autre carte ne peut être acceptée.

Article 9 : Les candidats sont tenus de composer dans le centre d'écrit choisi au moment du dépôt des dossiers de candidature, sauf autorisation expresse.

Article 10 : Une visite médicale sommaire aura lieu du **25 au 29 juin 2026** au Centre d'Entrainement aux Opérations de Maintien de la Paix (CEOMP) au Camp d'Adidogomé à Lomé et au Centre Médical des Armées à Kara.

Article 11 : Les candidats déclarés aptes à la visite médicale sommaire passent les épreuves sportives du **04 au 08 juillet 2026** à l'état-major général des Forces Armées Togolaises à Lomé et au Camp Général AMEYI à Kara, sous la responsabilité de la division de l'éducation physique et du sport militaire.

Article 12 : Après les épreuves sportives, tous les candidats sont soumis à une visite médicale paraclinique du **10 au 14 juillet 2026** au Centre d'Entrainement aux Opérations de Maintien de la Paix (CEOMP) au Camp d'Adidogomé à Lomé et au Centre Médical des Armées à Kara.



Article 13 : Les candidats définitivement déclarés admis à l'issue du concours suivent une formation élémentaire troupe toutes armes (FETTA) de six (06) mois au Centre National d'Instruction des Forces Armées Togolaises (CNI/FAT).

Article 14 : A l'issue de la FETTA, les candidats affectés au ministère de l'environnement, des ressources forestières, de la protection côtière et du changement climatique, sont tenus de rejoindre dans un bref délai leur poste d'affectation, faute de quoi ils sont considérés comme en situation d'abandon de poste.

Article 15 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Lomé, le **24 MARS 2026**

Le Ministre de l'environnement, des ressources forestières, de la protection côtière et du changement climatique

P. Le Ministre de la fonction publique, du travail et du dialogue social,

Le Ministre, Secrétaire Général de la Présidence du Conseil

SIGNE

Prof. Dodzi Komla KOKOROKO

SIGNE

Ablamba Ahoéfavi JOHNSON

AMPLIATIONS

PC (C.R.)	1
CAB / MFPTDS	2
CAB / MERFPCCC	2
DGFP	2
MFB	1
MS.....	1
DG GENDARMERIE.....	1
GROUPEMENTS DE GENDARMERIE.....	6
JORT	1

Pour ampliation
Le Secrétaire général

Atissim ASSIH

PRESIDENCE DU CONSEIL

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU TRAVAIL ET DU DIALOGUE SOCIAL

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DES
RESSOURCES FORESTIERES, DE LA PROTECTION
COTIERES ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



REPUBLIQUE TOGOLAISE
TRAVAIL-LIBERTE-PATRIE

Tableau des spécialités et diplômes

Intitulé	Diplôme ou qualification	Effectif
Catégorie A2		
Techniciens supérieurs en foresterie	Licence professionnelle en foresterie, environnement, agronomie	60
Total catégorie A2		60
Catégorie C		
Adjoint technique eaux et forêts	BEPC	340
Total catégorie C		340
Total général		400

